

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 11 septembre 2019 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, à Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général ainsi que quelques contribuables.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

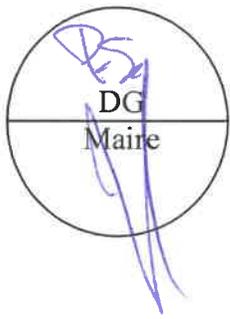
2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures du 6, du 13 et du 27 août 2019**
- 5. Administration**
 - 5.1 Transfert budgétaire
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles

19-09-3870

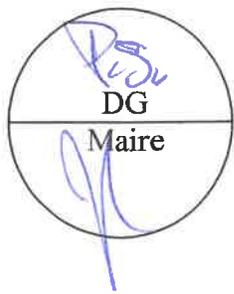


MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

- 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de septembre
- 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.6 AccèsD Affaires – résolution désignant un nouvel administrateur principal
- 5.7 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR -A-
- 5.8 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR -B-
- 5.9 Adhésion au contrat d'assurance collective
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Uniformes pour le service incendie
 - 6.2 Achat de vêtement de protection individuelle (VPI)
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Appel d'offres pour le pavage de petits tronçons à la suite des travaux effectués par les travaux publics
 - 7.2 Autorisation de procéder à des travaux de priorité 4 dans le cadre de la TECQ 2014-2018
 - 7.3 Report de l'appel d'offres pour les travaux sur les rues St-Andrew et St-John
 - 7.4 Contrôle parasitaire - bâtiments municipaux
 - 7.5 Octroi du contrat 19-TP-051 - déneigement secteur c
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 20^{ième} anniversaire de la bibliothèque de Quyon
 - 10.2 Budget pour la foire champêtre de la Municipalité de Pontiac
 - 10.3 Paiement : programme de mise en commun d'équipements, infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 11. Divers**
- 12. Dépôt de rapports**
- 13. Dépôt de documents**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

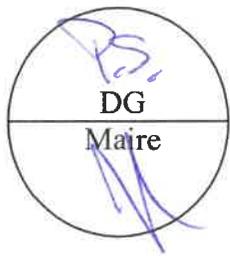
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de l'item 7.6 : Acceptation de coûts pour compléter le contrat du projet d'installation des compresseurs dans le conteneur à l'usine de filtration à Quyon et raccordement aux équipements appropriés.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

L'ordre du jour amendé

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures du 6, du 13 et du 27 août 2019**
- 5. Administration**
 - 5.1 Transfert budgétaire
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de septembre
 - 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 AccèsD Affaires – résolution désignant un nouvel administrateur principal
 - 5.7 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR -A-
 - 5.8 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR -B-
 - 5.9 Adhésion au contrat d'assurance collective
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Uniformes pour le service incendie
 - 6.2 Achat de vêtement de protection individuelle (VPI)
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Appel d'offres pour le pavage de petits tronçons à la suite des travaux effectués par les travaux publics
 - 7.2 Autorisation de procéder à des travaux de priorité 4 dans le cadre de la TECQ 2014-2018
 - 7.3 Report de l'appel d'offres pour les travaux sur les rues St-Andrew et St-John
 - 7.4 Contrôle parasitaire - bâtiments municipaux
 - 7.5 Octroi du contrat 19-TP-051 - déneigement secteur c
 - 7.6 Acceptation de coûts pour compléter le contrat du projet d'installation des compresseurs dans le conteneur à l'usine de filtration à Quyon et raccordement aux équipements appropriés
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 20^{ième} anniversaire de la bibliothèque de Quyon
 - 10.2 Budget pour la foire champêtre de la Municipalité de Pontiac
 - 10.3 Paiement : programme de mise en commun d'équipements, infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
- 11. Divers**



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

12. Dépôt de rapports
13. Dépôt de documents
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Adoptée

19-09-3871

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES DU 6, DU 13 ET DU 27 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2019 et des séances extraordinaires du 6 et 27 août 2019.

Adoptée

5. ADMINISTRATION

19-09-3872

5.1 Transfert budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires au montant total de **25 978,12 \$**.

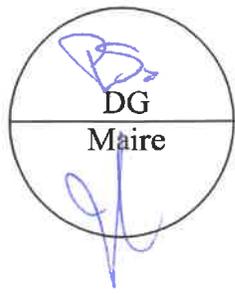
Adoptée

19-09-3873

5.2 Liste des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures au montant de **353 359,08 \$** pour la période se terminant le 28 août 2019 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adoptée

19-09-3874

5.3 Liste des dépenses incompressibles

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 juillet 2019 au 28 août 2019, le tout pour un total de **541 129,84 \$**.

Adoptée

19-09-3875

5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de septembre

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU d'engager les dépenses telles que soumises au conseil, pour un montant total de **11 042,69\$**.

Adoptée

5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses

La période couvre du 29 juillet 2019 au 28 août 2019.

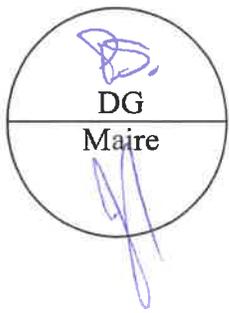
19-09-3876

5.6 AccèsD Affaires – résolution désignant un nouvel administrateur principal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé M. Pierre Said, directeur général comme administrateur principal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU QUE M. Pierre Said, directeur général, soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Benedikt Kuhn, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adoptée

19-09-3877

5.7 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR - A-

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Said occupe le poste de directeur général en remplacement de M. Benedikt Kuhn ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE M. Pierre Said, directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Pontiac, les documents requis pour l'inscription à ClicSéQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSéQUR.

Adoptée

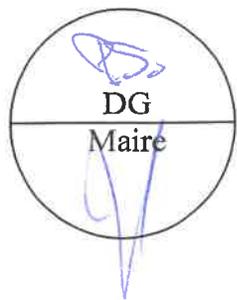
19-09-3878

5.8 Administrateur pour services électroniques avec ClicSéQUR - B-

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Latulippe occupe le poste de directrice générale adjointe en remplacement de M. Dominic Labrie ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE Mme Geneviève Latulippe, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Pontiac, les documents requis



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

pour l'inscription à ClicSéQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSéQUR.

Adoptée

19-09-3879

5.9 Adhésion au contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la résolution #17-04-3087 a été adoptée le 12 avril 2017, par la Municipalité de Pontiac à l'effet d'entamer un processus d'appel d'offres pour établir un régime d'assurance collective pour les employés de la Municipalité de Pontiac et de conclure une lettre d'entente en ce qui concerne les assurances collectives;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, celles-ci n'étaient pas conformes aux documents d'appel d'offres ni au régime demandé par la Municipalité de Pontiac;

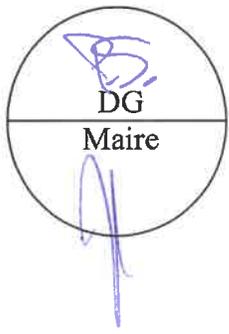
CONSIDÉRANT QUE la résolution #19-06-3794 a été adoptée le 11 juin 2019, par la Municipalité de Pontiac à l'effet d'entamer un nouveau processus d'appel d'offres pour établir un régime d'assurance collective pour les employés de la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été lancé le 15 juillet 2019 et s'est terminé le 26 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a sollicité la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'obtenir des soumissions de la part des assureurs responsables de leur regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et l'UMQ ont procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce processus d'appel d'offres, en juin 2018, l'UMQ est devenu « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de SSQ



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Assurance, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité, MRC ou organisme d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, une soumission a été jugée non conforme, soit celle de Manuvie;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ est le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Mallette Actuaire Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

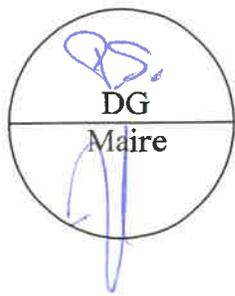
CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette Actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par la madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE La Municipalité de Pontiac adhère au contrat d'assurance collective souscrit par l'UMQ.

ET AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac souscrive au 1^{er} septembre 2019 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à l'UMQ un préavis écrit d'au moins un (1) an, mentionnant son intention de ne plus participer au contrat.

ET AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac accorde à la l'UMQ et ses mandataires, en l'occurrence Mallette Actuaire Inc., le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise l'UMQ et ses mandataires, en l'occurrence Mallette Actuaire Inc., à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-09-3880

6.1 Uniformes pour le service incendie

CONSIDÉRANT QU'une convention collective a été signée entre l'association des pompiers et pompières de Pontiac et la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, un uniforme doit être fourni aux membres, soit deux (2) paires de pantalons cargo, un (1) T-Shirt ainsi qu'une (1) paire de souliers de sécurité (le reste de l'équipement ayant déjà été fourni);

CONSIDÉRANT QUE pour compléter les demandes du syndicat, il manque une (1) paire de pantalons cargo, un (1) T-Shirt et une (1) paire de souliers de sécurité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le directeur du service incendie procède à l'achat des items manquant via le fournisseur M-L Uniformes pour le pantalon et les T-Shirts, au montant n'excédant pas 3 000,00 \$ et un autre fournisseur pour les souliers (à déterminer) pour un montant n'excédant pas 4 000,00 \$.

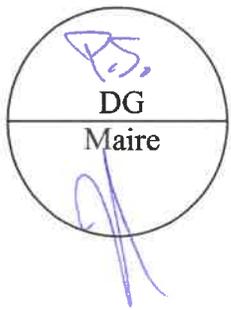
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes proviennent du poste budgétaire #02-22000- 650.

Adoptée

19-09-3881

6.2 Achat de vêtement de protection individuelle (VPI)

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) pompiers recrues ont réussi leur cours de Pompier I selon les normes du Ministère de l'Éducation et de l'École Nationale des Pompiers du Québec;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes pompiers sont présentement équipés avec des vêtements de protection individuelle de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) pompiers doivent changer leurs vêtements de protection individuelle dus à l'usure et la date de péremption atteinte;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE le directeur du service incendie soit autorisé à acheter six (6) vêtements de protection individuelle d'une valeur d'environ 1 800,00 \$ chacun.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes proviennent du poste budgétaire #02-22000-650.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

19-09-3882

7.1 Appel d'offres pour le pavage de petits tronçons à la suite des travaux effectués par les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a remplacé plusieurs ponceaux sur des chemins pavés en 2018 et en 2019;

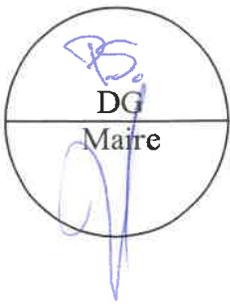
CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a dû parfois couper des entrées charretières pour certains travaux de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics n'a pas les équipements et les connaissances pour effectuer ce type d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'une liste des travaux et des endroits à réaliser ces travaux a été soumise à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour le pavage de ces petits tronçons devrait être supérieur à 25 000 \$ et inférieur à 100 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RÉSOLU QUE le service des travaux publics produise un appel d'offres par invitation pour le pavage de petits tronçons de route se trouvant dans la liste apportée à l'attention du conseil.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces sommes proviennent du poste budgétaire # 02-320-00-625.

Adoptée

19-09-3883

7.2 Autorisation de procéder à des travaux de priorité 4 dans le cadre de la TECQ 2014-2018

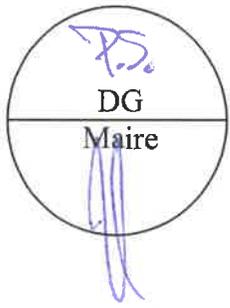
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT QUE la direction des infrastructures Montréal (DI-MTL) désire obtenir un engagement de la Municipalité de Pontiac à réaliser des travaux de priorité 1 à 3 dans la TECQ 2019-2023. En prenant cet engagement, la Municipalité de Pontiac pourra épuiser le solde de la TECQ 2014-2018 en priorité 4.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET EST RÉSOLU QUE tel que convenu avec la direction des infrastructures Montréal (DI-MTL), la Municipalité de Pontiac obtiendra de la DI-MTL l'autorisation d'épuiser la TECQ 2014-2018 pour des travaux de priorité 4 afin d'épuiser la contribution gouvernementale. Cette mesure permettra à la Municipalité de Pontiac de respecter la date limite de fin des travaux du 31 décembre 2019.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE :

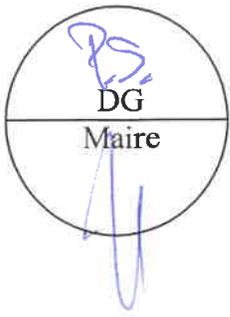
- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

19-09-3884

7.3 Report de l'appel d'offres pour les travaux sur les rues St-Andrew et St-John

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire utiliser l'aide financière de la TECQ 2014-2018 pour financer les travaux sur la rue St-John et St-Andrew;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient être terminés avant le 31 décembre 2019 pour obtenir la subvention complète;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes techniques et budgétaires permettaient seulement de faire les travaux sur la rue St-John pour 2019;

CONSIDÉRANT la résolution #19-08-3866 qui mandatait la firme Équipe Laurence à produire un appel d'offres pour les travaux sur la rue St-John;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la TECQ 2014-2018 a été modifiée pour s'assurer que la Municipalité puisse profiter complètement de l'aide financière rattachée à ce programme;

CONSIDÉRANT QU'il est plus stratégique de reporter les travaux pour les rues St-John et St-Andrew à l'année prochaine dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ou dans le cadre de tout autre programme d'aide financière.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil abroge la résolution #19-08-3866 et accepte la nouvelle programmation de la TECQ 2014-2018 telle que proposée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la firme mandatée par la Municipalité au début du projet, Équipe Laurence, produise un appel d'offres publiques pour la réfection totale des rues St-John et St-Andrew.

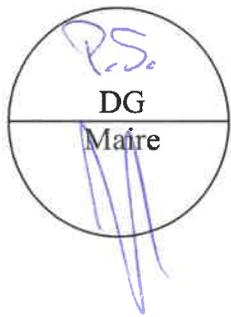
ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration à lancer l'appel d'offres au début de l'année prochaine avant la mi-février 2020 afin d'obtenir de meilleurs prix et pour s'assurer du bon déroulement des travaux.

Adoptée

19-09-3885

7.4 Contrôle parasitaire - bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'extension d'un an du contrat de Nature (177863 Canada Inc.) pour le contrôle parasitaire (résolution #18-11-3581) est arrivée à échéance;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT l'offre initiale reçue de la part de Nature (177863 Canada Inc.) nous offrant l'option de prolongation jusqu'à deux ans;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits du service rendu lors de l'extension de l'année additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE Nature (177863 Canada Inc.) accepte d'inclure le centre communautaire à Quyon à la liste de bâtiments municipaux à desservir, et ce sans frais additionnels;

IL EST proposé par monsieur le conseiller Scott McDonald et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition de Nature (177863 Canada Inc.) pour le contrôle parasitaire dans les édifices municipaux pour une période d'un an du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, pour un montant de 10 253,28 \$ plus taxes applicables.

Adoptée

19-09-3886

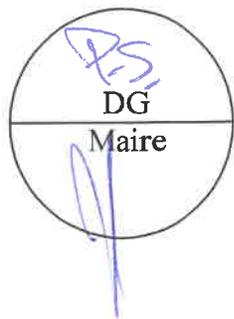
7.5 Octroi du contrat 19-TP-051 - déneigement secteur C

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel de proposition sur le site du SEAO pour l'entretien et les travaux de déneigement pour le secteur C;

CONSIDÉRANT les deux propositions reçues aux montants suivants (taxes incluses);

Soumissionnaire	Montant pour 3 années + 2 années en option
Mountainview Turf	496 145,88 \$
Nugent Construction Inc.	595 533,27 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Nugent Construction Inc. n'est pas conforme à nos spécifications, n'ayant pas fourni un prix incluant les deux années en option;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics estime que la soumission reçue de Mountainview Turf est conforme;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil octroi, pour trois (3) années plus deux (2) années en option, le contrat pour le déneigement du secteur C, à Mountainview Turf, pour un montant total de 496 145,88\$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée

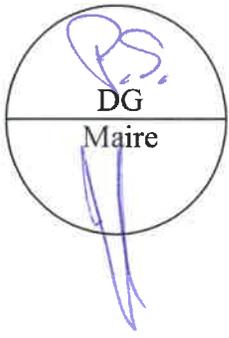
19-09-3887

7.6 Acceptation de coûts pour compléter le contrat du projet d'installation des compresseurs dans le conteneur à l'usine de filtration à Quyon et raccordement aux équipements appropriés

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration est à risque d'arrêter son fonctionnement puisqu'elle dépend actuellement de compresseurs en fin de vie qui montrent des signes de défaillance ;

CONSIDÉRANT QUE plus le temps passe, plus les coûts de corrections, de réparations, de remplacement d'équipements et de nettoyage augmentent. Les vieux compresseurs actuels libèrent et poussent de l'huile dans l'air ambiant et dans un nombre non négligeable d'équipements stratégiques dans le processus de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs utilisés à l'usine de filtration de Quyon sont la propriété de l'entreprise Ottawa Compressors Services Inc., qui nous a vendu les nouveaux compresseurs que nous planifions installer temporairement dans un conteneur afin de permettre l'agrandissement de l'usine;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la résolution #19-05-3776 approuvant les dépenses qui ont été réalisées par VO3 pour aménager le conteneur prévu pour accueillir les nouveaux compresseurs fut produite à la fin juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE VO3 nous a fourni une estimation pour la mise en place et la mise en opération des compresseurs, cette estimation est établie sur une base horaire dont le coût des pièces nécessaire y est inclus;

CONSIDÉRANT QUE VO3 a présenté une estimation pour réaliser les travaux d'installation des compresseurs et de raccordement de ceux-ci au montant de 11 500,00 \$, sur une base horaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur des infrastructures et des travaux publics et le directeur général à payer la somme maximale de 11 500,00\$ avant taxes à VO3.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucune discussion.

9. URBANISME ET ZONAGE

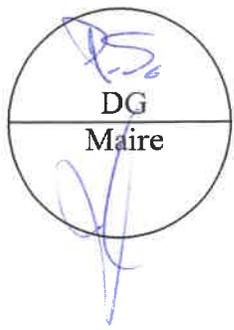
Aucune discussion.

10. LOISIRS ET CULTURE

19-09-3888

10.1 20^{ième} anniversaire de la bibliothèque de Quyon

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et la responsable de la bibliothèque de Quyon ont pris l'initiative d'organiser une journée portes ouvertes pour le 20^e anniversaire de la bibliothèque;



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et la responsable de la bibliothèque organisent des activités pour les enfants, font des gâteaux et assurent la promotion de l'évènement en partie à leurs frais;

CONSIDÉRANT QUE la responsable organise une vente de livres, afin d'amasser des fonds pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'activité va permettre de faire connaître les services offerts à la bibliothèque et les activités à venir;

CONSIDÉRANT QUE des activités sont prévues pour les enfants et les adultes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accorde un budget de 500,00 \$ pour l'évènement 20^e anniversaire de la bibliothèque de Quyon.

Adoptée

19-09-3889

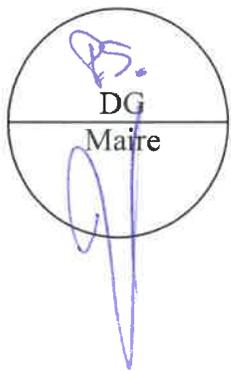
10.2 Budget pour la foire champêtre de la Municipalité de Pontiac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise, conjointement avec la Commission de la capitale nationale, une Foire champêtre sur le site de la Chute de Luskville;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cette activité vise à promouvoir la Municipalité, ses artisans ainsi que les organismes qui contribuent à son dynamisme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Scott McDonald et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense maximale de 10 000,00 \$ afin d'organiser cet évènement et que les fonds soient imputés au budget 02 62900 349.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE madame Elza Sylvestre, directrice des loisirs et de la vie communautaire soit autorisée à signer l'entente entre la municipalité de Pontiac et la Commission de la Capitale Nationale (CCN).

Adoptée

19-09-3890

10.3 Paiement : programme de mise en commun d'équipements, infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT QU'il fait partie des priorités du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de pouvoir développer une vision stratégique du potentiel de développement de la Municipalité en matière d'infrastructures et d'équipements en sports et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la coopération intermunicipale comporte des avantages économiques et logistiques pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avoisinantes de Pontiac, Cantley, La Pêche et Val-des-Monts abondent en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une remorque fermée et de chapiteaux blanc 20x20 a permis (Marché des Blés d'Or, GAJ) et permettra de réaliser des activités municipales;

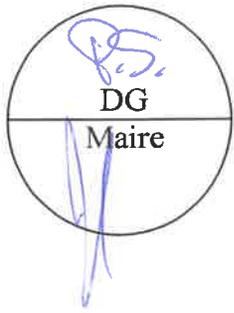
CONSIDÉRANT QUE ce projet intermunicipal cadre avec les critères du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution #18-10-3560;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité paie sa part en ce qui concerne l'achat de matériel et de la couverture de l'assurance au montant de 1 881,96\$.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

11. DIVERS

Aucune discussion.

12. DÉPÔT DE RAPPORTS

Aucun rapport.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-09-3891

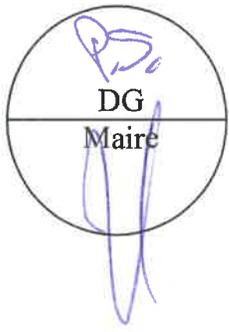
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom et appuyé par madame la conseillère Susan McKay.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 21h35.

Adoptée

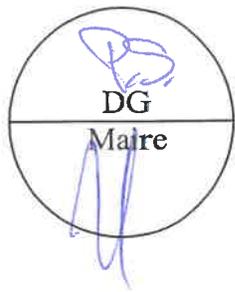
M. Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

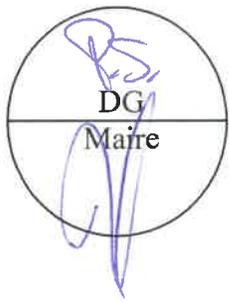


MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

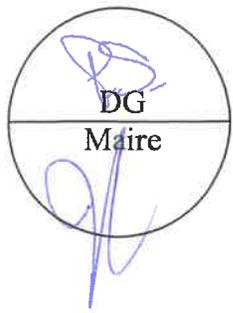
1^{ère} période de questions

1-Diane Lacasse	<p>Les Blés d'Or ont demandé un ajustement du montant accordé en appui financier considérant les membres.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que cela sera soumis au comité de réglementation qui doit revoir le règlement sur l'appui financier.</p> <p>Mme Lacasse mentionne que le chemin Westbrook a besoin d'entretien et que des arbres risquent de tomber.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que nous sommes au courant de la situation. Nous avons du travail à faire.</p> <p>Mme Nancy Maxsom, conseillère, ajoute que nous devons y retourner pour réparer des entrées charretières.</p>
2-Jean Côté	<p>Monsieur demande ce qui se passe avec le centre communautaire de Quyon.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond qu'il y a eu du progrès. Nous avons pris possession de l'édifice. Cette semaine, la Municipalité a rencontré divers gestionnaires pour réviser les dernières déficiences. Notre première location : Élections Canada. Nous espérons une ouverture du centre avant les Fêtes.</p>
3-Raymond Curley	<p>Monsieur a fait des requêtes pour le creusage des fossés sur les chemins Curley et Duffy et ce, depuis quelques années. Cela cause de gros problèmes pour les champs.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que ce sujet sera abordé avec l'équipe des travaux publics le lendemain.</p>
4-Denis Papineau	<p>Monsieur demande la raison pour laquelle il n'y a pas de marches pour se rendre au centre communautaire de Quyon.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que les marches n'étaient pas dans les plans originaux et nous n'avions pas la permission de construire en raison de la plaine inondable.</p> <p>Monsieur demande ce qui est arrivé pour que la construction aille de l'avant en 2017 malgré les inondations majeures qui ont eu lieu.</p> <p>La mairesse Labadie lui répond que cela s'est produit avant les élections de 2017.</p> <p>Monsieur demande si les encombrants demeureront à quatre collectes par années. Il est inquiet que les poubelles qui se</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>retrouvent dans les fossés et dans les champs. La mairesse Labadie lui répond que pour l'instant, ce qui est prévu est d'avoir des collectes à chaque trois mois, mais que nous allons observer la situation de près afin de prendre les mesures nécessaires si cela pose problème.</p>
5-Henry Steiner	<p>M. Steiner mentionne que les fermiers ont beaucoup d'emballage pour le foin et demande ce qu'ils doivent faire avec cela. La mairesse Labadie lui répond que pour le moment, c'est considéré comme des déchets. Elle lui suggère de se procurer un conteneur si son bac vert ne lui suffit pas et aussi de parler avec l'UPA.</p>
6- Pierre Pratte	<p>Monsieur mentionne que le 12 mars, il a demandé de l'aide pour faire passer l'eau du chemin à la rivière (Drainage du chemin privé jusqu'à la rivière). Plusieurs autres endroits seraient à faire. Il demande s'il pourrait obtenir l'expertise de la Municipalité. La mairesse Labadie lui répond qu'il faudrait vérifier avec le département d'urbanisme. Elle demande à M. Said d'en parler avec son équipe de direction. Monsieur demande si la Municipalité a l'intention de mettre à jour le règlement de zonage. Il voudrait bâtir un cabanon sur son terrain, mais la bande de protection riveraine et la distance de la route qui est exigée laisse un espace trop petit. La mairesse Labadie lui demande s'il a fait une demande de dérogation mineure. Monsieur lui répond que non, car il faut payer. Il préfère attendre la modification du règlement. La mairesse lui dit qu'il serait mieux de faire une demande de dérogation mineure. Il peut également en discuter avec l'urbanisme. Monsieur demande si une décision a été prise concernant le compostage. La mairesse lui répond que non, c'est encore à l'étude. Monsieur demande si la Municipalité paye pour les services de la Croix-Rouge. La mairesse lui répond que nous devons payer pour leur service. Les dons reçus par la Croix-Rouge sont pour fournir de l'aide, notamment, les repas à ceux dans le besoin.</p>
7- Susan Lamont	<p>Mme Lamont demande la ventilation des coûts pour les dépenses fixes et les dépenses reliées aux inondations.</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>La mairesse lui répond que les dépenses pour les inondations sont approximativement de 661 000,00\$ Mme Lamont demande à quoi a servi le montant de 775 000,00\$ en janvier. La mairesse lui répond que les montants varient de mois en mois et qu'elle n'a pas le détail des chiffres avec elle.</p>
--	--

2^e période de questions

1. Susan Lamont	<p>À des questions face à l'octroi qui nous a été accordé par les Blue Jays pour le parc de Luskville. La mairesse lui répond que les soumissions reçues étaient plus élevées que le montant de l'octroi. Nous devons retourner en appel d'offres. Mme Lamont demande quel était le montant de l'octroi de la TECQ. La mairesse lui répond qu'il était environ 1,7 million de dollars. Mme Lamont demande quel montant est prévu pour les infrastructures. La mairesse lui répond 1,5 million de dollars pour le centre communautaire de Quyon et environ 200 000,00\$ pour différents projets. Mme Lamont demande si nous avons les chiffres des montants dépensés jusqu'à ce jour. La mairesse lui répond que nous les avons, qu'elle doit faire une demande d'accès à l'information.</p>
2. Daniel Lauzon	<p>M. Lauzon mentionne que les fossés sur le long du chemin de la Montagne sont très mous, qu'il serait important d'y voir, puisqu'il est impossible d'y passer la tondeuse ou le coupe-bordure.</p>

